

	Unaformec Rhône-Alpes	date : 01/03/2007
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	-------------------

Charte de l'Expert

responsable : Michel Jannin	validation par le conseil d'administration le : 01/03/2007
-----------------------------	------------------------------------------------------------

Engagements de la fédération Unaformec-RA :

A – Engagements matériels

- respect du lieu et des horaires convenus avec l'expert
- mise à disposition des locaux et des moyens techniques négociés
- assistance technique au cours de la formation

B – Engagements pédagogiques

- contacts précoces et réguliers avec l'expert, explicites dans les demandes de participation
- définition précise du sujet (titre et contenu) et des méthodes pédagogiques
- prise en charge de l'organisation et de l'animation, de manière à faciliter et valoriser les interventions de l'expert

C – Engagements administratifs et financiers

- délivrance d'une attestation d'expertise
- prise en charge des frais de déplacement
- rémunération éventuelle selon circonstances et accord préalable (CDD)
- rapidité du règlement financier

Engagements de l'Expert :

A – Lors de la préparation

- rencontre avec l'organisateur et/ou l'animateur (ou contact préalable)
- remise d'une déclaration de conflits d'intérêts et de son CV
- participation à l'élaboration des documents de travail (pré et post-tests, cas cliniques, etc....)

B – Remise des documents suivants 10 jours avant la date de la formation :

- texte exploitable des communications
- références (auteur, date, objectifs, conclusions, édition) des études utilisées dans les présentations (EBM) de sorte que les organisateurs et/ou les participants puissent s'y référer et les retrouver
- bibliographie référentielle adaptée au sujet et aux participants

C – Lors de ses interventions

- respect du lieu et des horaires convenus avec les organisateurs
- accord avec les méthodes pédagogiques et d'animation des organisateurs
- adéquation avec la demande de l'association
- utilisation des DCI avec « traduction » à la demande